

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 05

SEANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 2014 A 18H 30

**PRESENTS :**

Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1<sup>ère</sup> adjointe, François COMES 2<sup>e</sup> adjoint, Muriel MARSA 3<sup>e</sup> adjointe, Jean-Christophe BOUSQUET 4<sup>e</sup> adjoint, Christiane BRUNEAU 5<sup>e</sup> adjointe, Patrick FRANCES 6<sup>e</sup> adjoint, Nicole RENZINI 7<sup>e</sup> adjointe, Jean-Claude FAUCON 8<sup>e</sup> adjoint, Véronique MONIER, Georges SANZ, Rose-Marie QUINTANA, Claude MARCELO, Françoise VIDAL, Armand LAFUENTE, Nelly MARTIN, Georges PARRAMON, Nicole LIBAUDE, Jean-Claude DELATRE, Isabelle BEUGNOT, Jacques PERETA, Philippe CASALS, Joséphine PALE, Sébastien SEGARRA, Eric FOSSOUL, Myriam GRANAT, Guy VIGNEAUX.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Hervé CAZENOVE à Christian OLIVE ; Martine ZORILLA à Muriel MARSA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Véronique MONIER

-----

Monsieur le Maire procède à l'appel et nomme Madame Véronique MONIER secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

En préambule, il informe l'assemblée que le compte-rendu de la séance du 09 avril 2014 sera soumis au conseil lors d'une prochaine réunion. En effet l'installation du nouveau mandat demande beaucoup de travail aux services administratifs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accueillir Monsieur Régis VALENTINI, receveur municipal par intérim qui remplace momentanément Monsieur Jean-Philippe BONAURE.

Monsieur VALENTINI présentera ce soir le compte de gestion 2013.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick FRANCES, adjoint délégué aux finances, pour la présentation des comptes administratifs des différents budgets.

**05.01 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013 :**

Monsieur FRANCES propose de présenter les comptes administratifs de l'ensemble des budgets et de répondre aux questions au fur et à mesure, le vote se faisant en fin de présentation.

### **Compte administratif du budget principal :**

A la lecture des différents chapitres, il apparaît que le montant total des recettes (7.155.748,06 € + excédent reporté 1.780.238,44 €) est de 8.935.986,50 € et les dépenses de 6.059.628,77 €.

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture de 2.876.357,73 €. Lors du vote du budget, Monsieur FRANCES proposera l'affectation du résultat à reporter sur le 1068.

L'analyse de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement en réalisé de - 454.219,94 € et en restes à réaliser de - 481.583,00 €, soit un besoin de financement total de - 935.802,94 € (Affectation ligne 1068 au BP 2014 arrondi à 935.803,00 €).

Monsieur FRANCES fait lecture également du tableau récapitulatif des cessions et acquisitions de l'année en cours au titre de l'exercice 2013.

#### Monsieur le Maire :

« Concernant le terrain de la "Rourèda" : il s'agit d'un plus vis-à-vis du collège afin de sécuriser l'équipement. Ce terrain jouxte les parcelles déjà acquises pour le collège mais en cas d'extension, l'acquisition est réalisée. Ce terrain permettra également un accès plus satisfaisant et sûr. »

Monsieur FRANCES reprend la parole pour donner les avis de la commission des finances : 03 voix POUR et 02 ne participant pas au vote.

L'adjoint continue sur les CA des budgets annexes : concernant le budget de l'eau potable, en section d'exploitation :

Compte tenu des recettes (147.693,81 € + excédent reporté 300.122,04 €) et des dépenses (63.751,18 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 384.064,67 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement (réalisé : + 87.748,80 € + restes à réaliser - 96.125,00 € soit un total négatif de - 8.376,20 €) [Affectation ligne 1068 au BP 2014 arrondi à 8.377,00 €].

Le montant de 375.687,67 € (arrondi à 375.687,00 €) pourrait être donc repris en exploitation (ligne 002 du BP 2014).

Pour le budget annexe de l'assainissement, pour lequel la présentation est identique :

Compte tenu des recettes (285.532,97 € + excédent reporté de 355.389,10 €) et des dépenses (197.888,64 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 443.033,43 €.

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement (réalisé : + 164.076,42 € + restes à réaliser - 82.772,00 € soit un total positif de + 81.304,42 €).

Le montant de 443.033,43 € (arrondi à 443.033,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2014).

Pour le service des pompes funèbres, le résultat sera reporté et pour le lotissement la "Rasclose" pas d'opérations.

Monsieur FRANCES propose de passer ensuite au vote sur les CA.

#### Madame Myriam GRANAT :

« Comme vous l'avez signalé il s'agit en effet des comptes 2013, nous n'étions pas en place comme vous l'avez mentionné, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons sur les comptes administratifs ».

Après débat sur les votes des comptes administratifs, il est proposé de passer au vote : les CA sont votés avec 06 ABSTENTIONS.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur VALENTINI pour l'exposé des comptes de gestion.

Monsieur VALENTINI :

« Juste une précision en préambule, les comptes de gestion doivent obligatoirement correspondre aux comptes administratifs de la commune. Le compte de gestion présenté sera divisé en deux parties : une partie exposée rapidement s'agissant des mêmes chiffres qui vous ont été présentés et qui sont en concordance. La deuxième partie est consacrée aux ratios ».

Section de fonctionnement : une comparaison entre la collectivité et les communes de même strate, pas de remarque particulière à faire.

Sur la section d'investissement : 1.585.642 € de dépenses réelles, en effet le compte de gestion ne retrace que les opérations réelles ce qui explique le delta qui concerne les restes à réaliser. Les résultats cumulés : donc en section de fonctionnement, le résultat de clôture est de 2.609.829 € et le résultat final est de 2.876.358 €.

En section d'investissement : résultat final de - 454. 220 € et donc un résultat final toutes sections confondues de 2.422.138 €, juste un détail : ce chiffre correspond au fonds de roulement.

Monsieur Sébastien SEGARRA :

« Peut-on revenir sur le tableau comparatif des investissements, à la lecture de ce document pouvons-nous en conclure que Le Boulou investit moins en comparaison de la moyenne départementale ou régionale ?

Monsieur VALENTINI :

« Il faut relativiser ».

Monsieur SEGARRA :

« C'est une question ».

Monsieur le Maire :

« Pour être précis il conviendrait de rajouter les restes à réaliser qui concernent les commandes passées et les travaux en chantier comme chaque année. Un complément d'explication vient plus tard, il y a des éléments qui permettent de se faire une idée de l'investissement réel. Cette année c'est 900.000 € de restes à réaliser, des investissements qui se sont faits sur la fin de l'année et qui ne seront réalisés finalement qu'en 2014.

Monsieur VALENTINI :

« Là on est sûr du réel vérifié sur les pièces comptables de paiement ».

Ensuite une diapositive sur la trésorerie qui au Boulou n'est pas utile car cette dernière sur la commune n'est jamais descendue en dessous de 1.500.000 €.

Deuxième partie :

Les ratios : la capacité d'autofinancement, c'est la capacité pour une commune à générer des crédits pour financer elle-même ses investissements, depuis 2010 les investissements sont faits sans recours à l'emprunt.

Le chiffre est malgré cela très satisfaisant avec une situation comparée. Le fonds de roulement ce sont les crédits que la commune peut mobiliser avant que les recettes ne soient encaissées. La commune, là encore, est largement au-dessus des moyennes départementales et nationales.

Autre ratio : l'endettement par habitant, la commune est largement en deçà d'un endettement et possède donc une marge de manœuvre importante au-niveau de l'emprunt.

Le bilan : plusieurs indicateurs permettent de constater que la situation financière de la commune du Boulou n'appelle aucune inquiétude et ce malgré une baisse constante des recettes du casino.

Le taux d'endettement très bas s'explique par la capacité de la collectivité à dégager des fonds propres pour financer les investissements qu'elle réalise.

La commune s'est ainsi dotée d'une marge de manœuvre intéressante qui permet d'aborder l'avenir avec sérénité.

Monsieur FRANCES reprend la parole pour passer au vote sur les comptes de gestion : les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

Sur le bilan des cessions et des acquisitions : 02 ABSTENTIONS.

Monsieur FRANCES poursuit par le budget primitif :

En premier lieu, il propose de voter l'affectation du résultat : l'excédent final comme vu précédemment est donc de : 2.876.357 €. Il est à noter que les restes à réaliser sont fixés à 881.948,00 € ce qui est relativement important particulièrement cette année. Un besoin de financement de 935.803 € donc l'affectation qui sera faite sera de la même somme. Le résultat global étant de + 1.940.554,73 € pour 2013 qui est de 200.000 € plus élevé qu'en 2013.

Monsieur FRANCES propose de passer au vote : unanimité sur l'affectation des résultats.

Il est ensuite proposé de passer au vote des taux : 2.568.219 € est le produit attendu à taux constant sur la taxe foncière bâtie, non bâtie et habitation.

L'augmentation des bases est de 0.9%, le produit attendu est sensiblement le même que l'an dernier. Par conséquent Monsieur FRANCES propose de voter la stabilité des taux. Il demande de procéder au vote : 02 voix CONTRE.

Monsieur Philippe CASALS :

« Nous votons contre car lors de notre campagne nous avons proposé une baisse des taux et en adéquation avec ceci nous votons contre ».

Monsieur le Maire:

« Sur quoi vous basiez-vous pour baisser les taux ? »

Monsieur SEGARRA :

« Sur un document de l'administration fiscale que nous avons étudié, notamment la taxe foncière bâtie ainsi que la TEOM ».

Monsieur le Maire :

« Peut-être parlez-vous plutôt de la CFE ? »

Monsieur SEGARRA :

« Oui. Techniquement est-il possible de baisser les taxes ou non ? car effectivement les textes sont ardues ».

Monsieur FRANCES :

« Nous avons aussi consulté les documents de l'administration fiscale et sommes venus à la conclusion que nous ne pouvions baisser les taux, pourquoi ?

Une condition : deux procédures possibles : l'une où l'on varie un taux, l'autre où l'on varie la totalité des taux. Quel que soit la procédure, il y a une condition, c'est que le taux communal soit supérieur au niveau national, nous sommes en dessous. La commune ne remplit pas cette condition donc techniquement pas de possibilité de baisser.

La solution adoptée, la plus favorable et la seule possible, est le maintien des taux.

Le deuxième argument pour ne pas baisser les taux est que d'une part les dotations de l'Etat baissent considérablement ainsi que les allocations compensatrices, les recettes du casino. Baisser les taux aurait donc été inconscient et aurait favorisé le recours à l'emprunt.

Monsieur SEGARRA :

« Vous dites que techniquement c'est impossible mais ça l'est peut-être philosophiquement. Sérieusement nous sommes dans une période de crise durant laquelle les Français souffrent, lorsque l'on dégage plus d'un million d'excédent, ce n'est peut-être pas inconscient de baisser les taux. Peut-être y a-t-il d'autres démarches à faire ? »

Monsieur le Maire :

« Nous sommes dans une République et la loi s'impose à nous. Ce n'est pas de la littérature ».

Monsieur FRANCES :

« Vous étiez partis du principe que les taux communaux étaient élevés alors que nous sommes classés pour les communes de même strate 5<sup>ème</sup> sur la TH et le foncier, nous ne sommes pas sur des taux élevés. Et la condition à remplir est justement celle-ci. Philosophiquement d'accord mais soit on peut soit on ne peut pas.

Monsieur SEGARRA :

« J'ai vécu dans d'autres communes où justement il y a une redistribution sous une autre forme aux habitants de la commune. On restitue un trop perçu et moi-même j'en ai bénéficié. Un retour aux habitants sous une autre forme ».

Monsieur le Maire :

« Vous n'êtes pas sans savoir que nous participons, par le biais des aides à la vie des associations, des familles, sans oublier les enfants et les personnes âgées. Nous avons une commune qui s'aménage aussi et qui s'embellit attirant des aménageurs.

La philosophie est celle-là et non pas de baisser de 1 ou 2 %, ce qui n'amènerait pas plus à la ville.

Merci de rappeler vos votes : 04 voix CONTRE et 02 ABSTENTIONS ».

Monsieur FRANCES présente le budget suivant le diaporama.

Concernant les recettes, Monsieur le Maire souligne la baisse constante des recettes du casino qui sont passées en 8 ans de 1,5 Millions d'euros à 800.000 €. Ensuite il faut être vigilant, notamment sur la taxe d'électricité que nous pouvons perdre pour une recette de 165.000 €. L'association des maires de France se bat aujourd'hui pour ne pas avoir à supporter la suppression de cette taxe pour les communes.

Monsieur FRANCES :

« Sur les dotations et participations : concerne la DGF, la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation : globalement c'est une baisse de 77.000 € auxquels se rajoutent, – 17.000 € de compensation sur les taxes. En tout – 93.000 € de recettes.

Monsieur le Maire :

« Ce qui est important à noter c'est aussi la DSR qui s'élève à 162.000 € contre 193.000 € prévus au budget. Les notifications sont intervenues tard ».

Monsieur FRANCES :

« Pour les prélèvements sur les jeux on espère avoir une stabilité de recettes et non pas une baisse cette année.

Pour l'investissement : un équilibre à plus de 4 M d'euros.

Monsieur le Maire :

« Veuillez retenir ce total de dépenses prévues, ceci pour revenir à ce qui était dit plus haut ».

Monsieur FRANCES : sur les opérations d'investissement :

Opération 906 voirie : 450.000 € inscrits pour la voirie

Monsieur le Maire :

« Il est à noter qu'à l'intérieur de ces 450.000 €, il y a 250.000 € prévus pour l'aménagement de l'Avenue Foch ».

Monsieur FRANCES :

Pour l'aménagement de la Rourèda : simplement un reste à réaliser.

Pour la voirie Chartreuses : dans cette rubrique en recettes sont inscrites des subventions en RAR pour les pistes DFCI.

Opération 935 : 20.000 € pour l'aménagement du skate park.

Pour l'opération du stabulum : 20.000 € pour l'étude de la réfection de la toiture. La commune est responsable des gros travaux de structure.

Opération 939 : seuil du Tech : crédits nouveaux pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire :

« Nous faisons une étude pour construire un passage sur le seuil du Tech à hauteur de la Rasclose uniquement pour les piétons et les deux roues. Ce passage se fera aussi pour mailler les réseaux d'eau potable et d'assainissement afin de réduire les longueurs de réseaux.

Monsieur FRANCES :

Opération 940 : vidéosurveillance : 70.000 €.

Monsieur le Maire :

« Pour attaquer les travaux nous attendons le retour d'une subvention FIPD. Les travaux concernent la rue Arago, le parking du commerce ainsi que la MJC et les parkings du Moli Vell.

Monsieur FRANCES :

Opération 941 : réfection des escaliers de l'église. Là-dessus aucune recette inscrite mais nous espérons le résultat d'une souscription à la fondation du Patrimoine. La subvention sera inscrite dès sa notification.

Opération 943 : musée de l'histoire : 10.000 € sont inscrits simplement pour terminer l'opération puisque le musée est achevé. Il s'agit d'achat de mobilier.

Monsieur le Maire :

« Merci au comité scientifique pour leur implication dans la scénographie, l'écriture des textes ».

Monsieur FRANCES :

Opération 944 : réajustement de restes à réaliser. Idem pour l'opération 946 : restes à réaliser.

Opération 949 : boulangerie rue Arago : 500.000 €.

Opération 950 : avenue Foch : 300.000 € qui ne concernent que l'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur le Maire :

« Pour l'avenue Foch : il est prévu pour la première tranche : 950.000 € en tout (voirie, réseaux humides et secs ainsi que les espaces verts) ».

Monsieur FRANCES :

Opération 951 : la navette : crédits pour 200.000 €

Monsieur le Maire :

« La navette elle-même coûte 179.000 € et le reste pour l'aménagement des arrêts ».

Monsieur FRANCES : doublement du nombre d'arrêts également.

Opération 952 : 15.000 € pour l'étude de faisabilité d'une piste d'athlétisme : nature de la piste, écoulement de l'eau etc...

Monsieur le Maire :

« L'idée est de faire un équipement de qualité sachant qu'une première estimation s'élevait à 300.000 € pour les travaux en eux-mêmes ».

Monsieur FRANCES : plus on améliore la qualité plus c'est cher

Opération 953 : réfection du stade Noguères pour 100.000 €.

En globalité des restes à réaliser à hauteur de 826.909 € et des crédits nouveaux pour 1.875.801 € avec en recettes 400.365 € en RAR pour 400.000 € de recettes prévues.

Il est ensuite procédé au vote des subventions aux associations : le vote se fera par thématiques. Les subventions aux associations sont votées avec 02 ABSTENTIONS.

Madame GRANAT :

« N'ayant pas participé au DOB, le vote sera l'abstention pour le budget et les subventions aux associations ».

Monsieur FRANCES apporte une précision : les subventions aux associations doivent faire l'objet d'une délibération propre séparée du budget.

Madame GRANAT :

« En logique avec le principe d'abstention sur la globalité du budget, nous nous abstiendrons ».

Monsieur SEGARRA :

« Est-ce que les dotations sont conformes à ce qui a été demandé par les associations ou est-ce qu'il y a des modifications ? »

Monsieur le Maire :

« Oui cela a d'ailleurs été soulevé en commission des finances. Il y en a eu deux qui, par rapport aux demandes, ont été modifiées : la dotation est moindre : exemple "les semelles dans le vent" : 11.000 € par an avec le "maratrail". Sauf que cette course pédestre passe aussi par les communes de St-Jean-Pla-de-Corts, Maureillas, l'Albère, Les Cluses. Par conséquent, de la même manière que nous avons réfléchi sur l'automne musical en Vallespir, il serait normal de l'intégrer dans une logique de communauté de communes. La commune du Boulou verse 11.000 € contre 400 € pour les autres communes.

Par ailleurs, à l'avenir il est important de veiller aux subventions des associations en donnant la priorité aux enfants ou de se regrouper.

Monsieur SEGARRA :

« Qu'est-ce que le COS ? ».

Monsieur le Maire :

« C'est le comité des œuvres sociales, Madame Joséphine PALE aurait pu vous renseigner ».

Monsieur FRANCES :

Le total est de 371.937 € avec une provision de 38.000 €.

Tous les éléments du budget ayant été vus, Monsieur FRANCES fait procéder au vote : le budget primitif du budget principal est voté avec 06 ABSTENTIONS.

Les budgets annexes :

L'eau potable : l'affectation du résultat :

Compte tenu des recettes (147.693,81 € + excédent reporté 300.122,04 €) et des dépenses (63.751,18 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 384.064,67 €.

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement (réalisé : + 87.748,80 € + restes à réaliser – 96.125,00 € soit un total négatif de – 8.376,20 €) [Affectation ligne 1068 au BP 2014 arrondi à 8.377,00 €].

Le montant de 375.687,67 € (arrondi à 375.687,00 €) pourrait être donc repris en exploitation (ligne 002 du BP 2014).

Monsieur FRANCES :

propose de passer au vote : l'affectation du résultat est votée avec 06 ABSTENTIONS.

Il convient de passer maintenant au budget en lui-même :

Section d'exploitation : le budget est en équilibre à 515.054 €.

En investissement, les dépenses réelles sont fixées à un montant de 621.915 € pour total de 656.979 € qui est le point d'équilibre avec trois opérations identifiées : la mise en sécurité notamment les branchements plomb, travaux divers sur voirie et l'opération 32 qui concerne les réseaux d'eau de l'avenue Foch.

Les recettes équilibrées à 656.979 € comprenant les subventions des branchements en plomb pour 41.406 €.

Monsieur SEGARRA :

« Avons-nous une étude comparative du prix du mètre cube d'eau au Boulou et dans les autres communes du département ? ».

Monsieur FRANCES :

« Dans le rapport d'activité du délégataire, il y a effectivement un comparatif qui vaut ce qu'il vaut car réalisé par le délégataire et qui dépend des strates des communes. Nous avons un comparatif des communes effectué par la SAUR.

Ce qui est sûr c'est que la qualité est bonne au Boulou et que nous sommes dans des prix relativement moyens sachant que la surtaxe communale n'est pas augmentée depuis 6 ans et cette année non plus.

Monsieur FRANCES propose de passer au vote : 06 ABSTENTIONS pour le budget de l'eau.

On poursuit avec l'assainissement : d'abord l'affectation du résultat :

Compte tenu des recettes (285.532,97 € + excédent reporté de 355.389,10 €) et des dépenses (197.888,64 €) il apparaît un résultat excédentaire d'exploitation de 443.033,43 €.

Il n'y aura pas sur ce budget d'affectation dans la mesure où la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement : (réalisé : + 164.076,42 € + restes à réaliser – 82.772,00 € soit un total positif de + 81.304,42 €).

Le montant de 443.033,43 € (arrondi à 443.033,00 €) pourrait être repris en exploitation (ligne 002 du BP 2014).

Vote : 06 ABSTENTIONS.

Exploitation de l'assainissement : un équilibre à 710.385 €. Rien de particulier les budgets sont stables en DSP.

En matière de dépenses : rien de particulier non plus.

Pour l'investissement : l'équilibre se fait à 769.827 €. Avec deux opérations : les travaux neufs de grosses réparations pour 414.724 € et une opération pour l'avenue Foch de 200.000 € correspondant à l'investissement.

Vote : 06 ABSTENTIONS.

Le budget du service des pompes funèbres, par contre là pas d'investissement et un budget très retreint qui se résume à la section d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation sont fixées à 3.340 €

Le budget des pompes funèbres ainsi que le virement sont votés avec 02 ABSTENTIONS.

Monsieur le Maire :

On conserve ce budget afin d'aider les familles qui sont en grande difficulté.

Le budget du lotissement de la Rasclose : budget ouvert en 2013 à la demande du trésorier. Sont prévus 46.000 € en recettes et en dépenses. Ceci pour financer l'étude du lotissement.

Budget voté par 06 ABSTENTIONS.

Monsieur le Maire remercie les élus ainsi que le personnel pour le travail effectué sur ce budget.

### **05.03 – OPERATION PRIME FACADES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 avril 2013, relative à l'aide aux particuliers concernant les façades, fixant le périmètre et les conditions d'attribution.

Il propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015 selon les tarifs ci-dessous :

Remise en peinture	3,50 € / m <sup>2</sup>
Réfection du crépi après piquage et remise en peinture ou ravalement	6,50 € / m <sup>2</sup>
Piquage et mise en apparent des pierres avec rejointoiement	8,00 € / m <sup>2</sup>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Monsieur le Maire,

☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :



☞ de maintenir « l'opération façades » aux mêmes critères que ceux définis dans la délibération du 10 avril 2013, pour l'année en cours et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015, selon les tarifs proposés ci-avant.

DIT que les crédits concernant cette opération sont ouverts au BP 2014, article 6745, fonction 020.

#### **05.04 - OPERATION MAITRISE D'ENERGIE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 avril 2013 relative à l'aide attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire individuel réalisée sur le territoire communal.

Il rappelle également que cette aide, d'un montant forfaitaire de 300 €, était accordée dans la limite des crédits ouverts sur le budget 2013.

Il propose de maintenir cette opération pour l'année en cours et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015 dans les mêmes conditions qu'en 2013.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Il rajoute que ces mesures sont incitatives pour les économies d'énergie.

Le conseil municipal,  
☞ ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
☞ après examen et discussion,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de maintenir l'aide forfaitaire, d'un montant de 300 €, attribuée aux particuliers pour toute installation de chauffe-eau solaire et dans les mêmes conditions qu'en 2013.

DIT que les crédits sont ouverts au budget 2014, article 6745, fonction 020.

#### **05.05 - DSP FOURRIERE ANIMALE :**

##### **Autorisation donnée au maire pour engager la procédure de capture des animaux et gestion de la fourrière animale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée d'une part les problèmes de sécurité et de salubrité posés par la divagation des chiens et des chats, sur le territoire de la commune, et plus particulièrement en ville et d'autre part, la DSP passée en 2010 avec SA Chenil Service pour la capture des animaux et la gestion de la fourrière animale.

Cette délégation était consentie pour une durée de 04 ans, à compter de juillet 2010 pour s'achever en juillet 2014.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc de lancer une nouvelle procédure simplifiée de délégation de service public et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal,  
☞ ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
☞ étant donné les problèmes de sécurité et de salubrité posés par la divagation des chiens et des chats, sur le territoire de la commune,  
☞ considérant l'intérêt d'engager une procédure de délégation simplifiée,

DECIDE à l'unanimité :

☞ de lancer une nouvelle procédure simplifiée de délégation de service public.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires en vertu de l'article L 1411.12 du CGCT.

**05.06 - DSP CRECHE :****Autorisation donnée au maire pour engager la procédure de délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nicole VILLARD, adjointe déléguée à la petite enfance, qui informe l'assemblée que la convention de délégation de service public pour la gestion de la crèche a fait l'objet d'une prorogation d'un an et se termine au 31 décembre 2014.

Il y a donc lieu de relancer la procédure de délégation. La durée de la délégation sera fixée à 4 ans.

Les conditions de délégation seront les suivantes :

- capacité d'accueil : 26 berceaux
- amplitude des horaires : 11 heures (de 07h 30 à 18h 30)
- contrat de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Madame VILLARD demande au conseil de bien vouloir autoriser le Maire à lancer la procédure. Le lancement est voté avec 04 ABSTENTIONS.

**05.07 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :  
Approbation**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT de la CCV, réunie le 05 février 2014, qui a examiné les points suivants :

- Modification de la composition de la CLECT à 10 membres.
- Extension du périmètre : adhésion des communes de l'ALBERE, LES CLUSES et LE PERTHUS :
  - définition de l'attribution de compensation
  - bilan de transfert contradictoire relatif à la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes
- Equipements culturels :
  - salle de spectacle de Céret : mise à disposition (régularisation) concernant le terrain d'implantation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces points.

Le conseil municipal,  
↳ après examen et débat,

DECIDE par 23 voix POUR et 06 ABSTENTIONS :

☞ d'approuver le rapport de la CLECT en date du 05 février 2014.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile à intervenir.

**05.08 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE DES P.O (SYDEEL) :  
Mise en esthétique des réseaux  
Approbation de la convention concernant l'aménagement de l'Avenue Foch**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur François COMES, adjoint délégué à l'urbanisme, qui expose à l'assemblée que la convention proposée est passée dans le cadre des travaux de l'avenue Foch.

Le montant estimé pour la première tranche des travaux est estimé à 77.000 € et la part communale fixé à 50.000 €.

Par conséquent, Monsieur COMES demande à l'assemblée de se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal,  
↳ ouï l'exposé de Monsieur COMES,  
↳ après examen et discussion,  
↳ considérant la conformité des propositions,

DECIDE par 25 voix POUR et 04 ABSTENTIONS :

☞ d'approuver la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et des communications électroniques pour l'Avenue Foch.

☞ d'inscrire la dépense au budget principal 2014

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **05.09 - REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE : Modification**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET, adjoint délégué au développement économique, qui expose les raisons pour lesquelles ce point de l'ordre du jour est reporté.

La question est de réfléchir à une mise en place des commerçants permanents optimisée et donc de modifier le règlement. Il se trouve que les informations qui nous ont été transmises d'autres communes demandent un temps de réflexion supplémentaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 35.**